

« Quid de la 5G à Saint-Légier-La Chiésaz ? »

En 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont annoncé le déploiement de nouvelles antennes sur le territoire suisse et vaudois en particulier. Ces antennes sont destinées notamment à assurer le développement de la technologie dite « 5G », laquelle devrait permettre d'accélérer le transfert de données (très haut débit) de et vers les appareils connectés, portables, tablettes, mais aussi voitures autonomes, drones, appareils ménagers intelligents, etc.

Malheureusement, le développement de cette technologie est considéré comme un risque sanitaire et un danger pour l'environnement par de nombreux scientifiques. Dans un appel datant de fin 2017 déjà, plus de 180 scientifiques et médecins de 36 pays mettaient en garde contre les risques de la 5G, qui pourrait conduire à une augmentation significative de l'exposition des personnes aux radiations électromagnétiques. L'Office fédéral de l'environnement a diligenté en septembre 2018 une étude pour étudier les risques de l'instauration de la 5G sur le territoire suisses. Les résultats de cette étude seront rendus publics dans le courant de l'été 2019.

En réaction, le Grand Conseil a récemment accepté par 95 voix contre 9 et 25 abstentions une résolution qui exige qu'«un moratoire sur l'installation d'antennes 5G soit prononcé, cela au moins jusqu'à ce que les conclusions de l'étude de l'OFEV en cours soient connues». Néanmoins, aujourd'hui, une quinzaine de communes du canton de Vaud sont déjà couvertes en 5G, comme Vallorbe, Mézières, Lully ou encore Bière. Le groupe des Verts et Ouverts de St-Légier rejoint les Verts Vaudois dans leur conviction que le principe de précaution doit primer et que les risques pour la santé et l'environnement devraient être examinés de façon approfondie avant d'autoriser le déploiement de la 5G sur le territoire de notre commune et du canton. Quelle est la position de notre Municipalité face à cette problématique ?

Pour finir, il est important de noter que le développement de ces antennes sur le territoire se fait de façon totalement anarchique et désordonnée car les opérateurs de téléphonie se livrent une féroce concurrence. Et par conséquent, le manque total de planification et de coordination de l'implantation des antennes est un risque supplémentaire pour la population et notamment pour les personnes les plus sensibles. Heureusement, sur ce point, les communes ont autorité et peuvent prévoir d'éventuelles « zones blanches ».

Dès lors, je souhaite interpellier la Municipalité avec les questions suivantes :

- 1) Est-ce que la Municipalité a d'ores et déjà été saisie de demandes d'opérateurs de téléphonie pour installer des émetteurs pour la 5G ?
- 2) Le cas échéant, a-t-elle déjà octroyé de telles autorisations ? Si oui combien et où ? Sinon, compte-elle octroyer des autorisations dans le futur ?
- 3) Si c'est le cas, la Municipalité a-t-elle prévu une planification afin d'éviter un développement anarchique et non coordonné entre les différents opérateurs, des éventuelles futures antennes ?
- 4) La Municipalité va-t-elle par ailleurs prévoir d'éventuelles « zones blanches » sur son territoire ? Comme par exemple autour des garderies, des écoles et autres lieux fréquentés par des enfants.

Pour Les Verts et Ouverts,  
Sarah Hodgson

